

Les ordonnances relatives à la réforme du Code du Travail désormais signées, l'acte II des réformes sociales souhaitées par le Président de la République s'ouvre à présent. Ce dernier a ainsi amorcé une séquence de consultation en rencontrant mi-octobre les représentants des organisations syndicales et patronales interprofessionnelles autour de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. L'UDES a quant à elle rencontré le Premier ministre, Édouard Philippe et les ministres du Travail et de l'Éducation nationale, Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer, le 19 octobre dernier. À cette occasion, l'Union n'a pas manqué de défendre ses positions sur ces sujets et notamment l'importance du rôle d'intermédiation des OPCA au bénéfice des salariés des TPE/PME. Elle a réaffirmé l'utilité et le nécessaire maintien des contrats aidés dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire. L'annonce de la baisse drastique de leur nombre, sans concertation préalable, au cœur de l'été, a suscité de vives réactions de la part des acteurs de l'ESS - l'UDES en tête - inquiets des conséquences d'une telle décision, non seulement sur l'activité et les finances de leurs entreprises intervenant auprès de publics fragiles, mais aussi sur l'employabilité et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Au-delà de la question du volume, le gouvernement prévoit également de baisser le taux de prise en charge de ces contrats par l'État d'environ 20 points. L'Union plaide donc, dans le cadre du PLF 2018, pour le maintien d'un taux de 72% en moyenne.

Cette fin d'année sera également marquée pour l'UDES par l'organisation de son Congrès national le 7 décembre prochain, à la Maison de la Mutualité à Paris, sur le thème « Penser le monde différemment. Entreprendre autrement ». À l'occasion de ce moment fort de la vie de notre Union, des experts, économistes, représentants des pouvoirs publics, employeurs de l'économie sociale et solidaire ... seront invités à débattre sur des sujets au cœur des préoccupations actuelles et futures tels que les nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux de ce quinquennat, l'emploi et les transitions professionnelles à l'heure du numérique, les protections sociales de demain ou encore les nouveaux modèles au sein de l'ESS. Rendez-vous le 7 décembre !



Hugues VIDOR,

Président de l'UDES, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

**PENSER LE MONDE
DIFFÉREMENT,
ENTREPRENDRE
AUTREMENT.**

CONGRÈS NATIONAL 2017

JEUDI 07 DÉCEMBRE
À LA MAISON DE LA MUTUALITÉ À PARIS

ACTUALITÉ

L'UDES rencontre le Premier ministre sur les prochaines réformes sociales 2

ENGAGEMENT

Emploi des personnes en situation de handicap : les partenaires sociaux se saisissent du sujet 2

ZOOM SUR

Projet de loi de finances 2018 - Le compte n'y est pas pour les entreprises de l'ESS 3

EN RÉGION

L'UDES au forum national de l'ESS pour faire découvrir les métiers et formations du secteur..... 3

PAROLE À

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail 4

L'UDES EN QUELQUES LIGNES

L'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 24 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'UDES rencontre le Premier ministre sur les prochaines réformes sociales

L'UDES a rencontré le 19 octobre 2017 le Premier ministre, Édouard Philippe et les ministres du Travail et de l'Éducation nationale, Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer dans le cadre des consultations organisées autour de l'acte II des réformes sociales du Gouvernement. Cette rencontre a permis à l'UDES de rappeler ses inquiétudes quant à la diminution des contrats aidés et de faire valoir ses attentes et ses propositions sur les réformes de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance chômage.

Apprentissage. L'UDES demande un rapprochement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation afin d'en améliorer la lisibilité et l'attractivité. Dans un premier temps, il serait pertinent d'aligner les conditions de rémunération des alternants. Elle estime également nécessaire de stabiliser les aides aux employeurs d'alternants, déjà soumis à plusieurs réformes successives depuis 2014. De son côté, le Premier ministre a souligné son souhait que l'ESS change d'échelle en matière de développement de l'apprentissage.

Formation professionnelle. L'UDES a notamment plaidé pour une réforme d'adaptation et non de transformation profonde du système de formation professionnelle. Elle demande avant tout une évaluation des effets de la précédente réforme et particulièrement de la mise en œuvre du compte personnel de formation et du compte personnel d'activité. L'Union a également souligné qu'elle restait attachée à un modèle de gestion paritaire du système de formation, appuyé sur les branches professionnelles et sur des OPCA collecteurs, financeurs et accompagnateurs

Assurance chômage. L'UDES a particulièrement insisté sur le fait que cette réforme représentait une opportunité de mettre en place un « statut de l'actif », socle de droits fondamentaux, attachés aux individus, visant à faciliter les parcours professionnels, l'entreprenariat, les reconversions à tous âges et pour tous. Cette universalisation de l'assurance chômage serait un véritable changement de paradigme auquel l'UDES est prête à réfléchir. Elle ne pourrait cependant être mise en œuvre qu'à 3 conditions : une diversification des sources de financement, une solidarité interprofessionnelle renforcée et une rénovation de la gouvernance.

Dans ce cadre, l'UDES a particulièrement insisté sur ses fortes réserves quant à la mise en œuvre d'un bonus/malus en fonction du « comportement des entreprises » en matière d'utilisation des contrats courts. Dans certains secteurs d'activité, les impératifs de continuité de service et de sécurité imposent en effet ces pratiques.

Emploi des personnes en situation de handicap : les partenaires sociaux de l'ESS se saisissent du sujet

L'UDES a ouvert, fin septembre, avec l'ensemble des confédérations syndicales de salariés, une négociation sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'économie sociale et solidaire. La négociation doit aboutir à un accord multiprofessionnel au printemps 2018.

Les objectifs de cette négociation sont d'améliorer la situation de l'emploi des travailleurs handicapés dans l'ESS, de contribuer à l'inclusion globale des personnes en situation de handicap et de concourir à la qualité de vie au travail de tous les salariés couverts. Il s'agit d'un véritable enjeu dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, afin de disposer d'un diagnostic détaillé pour développer et cibler les actions les plus pertinentes, l'UDES et l'AGEFIPH réalisent actuellement un état des lieux chiffré sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'ESS. Les premiers résultats consolidés sont attendus avant la fin de l'année 2017.

Pour mémoire, en mars 2017, le baromètre national Chorum sur la qualité de vie au travail dans l'ESS avait mis en évidence le fait que les salariés en situation

de handicap étaient globalement moins satisfaits de leur qualité de vie au travail par rapport à l'ensemble des salariés du secteur.



Ce futur accord s'inscrit dans une dynamique de négociation multiprofessionnelle qui a permis la signature de sept accords depuis 2006 sur des sujets tels que l'égalité professionnelle femme/homme, l'emploi des jeunes, les parcours d'évolution professionnelle, l'égalité et la prévention des discriminations ...

ZOOM SUR

Projet de loi de finances 2018

Le compte n'y est pas pour les entreprises de l'ESS

Le budget proposé pour l'ESS en 2018 apparaît déséquilibré et en décalage avec les besoins du secteur. L'UDES souhaite vivement que la représentation nationale se montre davantage attachée à l'utilité et au rôle important que jouent les entreprises de l'ESS en matière de développement des activités et emplois dans les territoires en rectifiant 2 mesures budgétaires du projet de loi de finances lors du débat parlementaire au Sénat et en seconde lecture à l'Assemblée nationale.

1/ Le montant du crédit d'impôt de taxe sur les salaires doit être augmenté

L'UDES approuve la transformation du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) en baisse des cotisations patronales en 2019. Cependant, ce dispositif ne suffit pas à combler l'écart de traitement entre entreprises privées à but lucratif et entreprises associatives qui s'est creusé ces dernières années. Les entreprises commerciales bénéficient du CICE à un taux de 6% depuis 2014, ainsi que d'une quarantaine d'autres crédits d'impôt, alors que les associations profitent du CITS depuis 2017 et à un taux moindre de 4%. L'UDES demande donc de rehausser le taux de CITS de 4 à 6% pour 2018. Cette hausse aura pour effet d'achever la restauration de la compétitivité du secteur non-lucratif à l'égard du secteur lucratif.

2/ Le taux de prise en charge des contrats aidés doit être maintenu

L'exercice 2018 sera particulièrement difficile pour les associations. Elles seront notamment confrontées à une baisse des contrats aidés en volume (140 000 contrats aidés en moins par rapport à 2017) et en prise en charge (de 72,5% en 2017 à 50% en 2018 en moyenne). L'UDES, qui souhaite que le gouvernement réexamine sa position sur les contrats aidés, demande que le taux de prise en charge par l'État de ces contrats soit maintenu à 72,5% en 2018 pour les nouveaux signataires.



EN RÉGION

L'UDES au Forum National de l'ESS pour faire découvrir les métiers et formations du secteur

Le Forum National de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale s'est tenu les 19 et 20 octobre 2017 à Niort. L'UDES a participé à cet événement incontournable pour les acteurs de l'ESS.

Une dizaine de membres du collège régional de l'UDES Nouvelle Aquitaine, issus des syndicats UNA, UGEM, NEXEM, SYNOFDES, UNML et CNEA, ont ainsi animé un stand afin d'échanger et répondre directement aux questions du public notamment sur leur projet professionnel vers l'ESS. Le Président de Conseil régional, Alain Rousset, leur a rendu visite et a témoigné de son soutien pour les actions menées dans la région.

L'UDES a également organisé un atelier intitulé « Découverte des métiers et formations ESS ». Aux côtés de ses partenaires de l'Apec et des OPCA Unifaf et Uniformation, l'UDES a présenté les spécificités de l'emploi de l'ESS au niveau national et surtout en région Nouvelle Aquitaine avec des professionnels locaux. Devant un public de près d'une centaine de personnes, composé d'acteurs de l'ESS, de jeunes venant découvrir les débouchés dans le secteur, de demandeurs d'emplois, les représentants de l'Union ont mis en avant les attentes des recruteurs vis à vis des futurs candidats.

Cette intervention fut l'occasion de mettre en lumière un outil dédié à l'emploi dans l'économie sociale et solidaire : le **portail de l'emploi** www.emploi-ess.fr où les internautes peuvent s'informer - grâce à des fiches métiers à télécharger, des films, des actualités emploi/formation, des témoignages ... - et surtout postuler à des offres à travers une bourse d'emplois spécialisée grâce à des partenariats avec les réseaux de l'ESS, Pôle Emploi et l'Apec.



Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, répond aux questions de l'UDES sur les réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage. Elle donne également son avis sur la place des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans les prochaines concertations sur ces sujets.



Quelles sont selon vous les décisions à prendre pour développer l'apprentissage en France ?

Il faut d'abord souligner que l'apprentissage est un formidable levier d'intégration économique et sociale pour nos jeunes. Sept mois après la fin de leur apprentissage, c'est environ 70% qui sont en emploi. Les pays européens qui font de cette voie de formation une priorité ont des taux de chômage des jeunes beaucoup moins élevés que chez nous. Avec mon collègue Ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, nous allons travailler sur l'information des familles et des jeunes et donc sur l'orientation. Ensuite, les branches et les entreprises ne sont pas assez impliquées et mises en responsabilité dans la construction des référentiels de certification, la gouvernance et le financement du système. Nous devons tous collectivement faire une révolution copernicienne pour que le système tourne autour des jeunes et des entreprises et non l'inverse.

Quelles sont les priorités d'une réforme de la formation professionnelle ?

Les pays, qui dans un futur proche, sauront relever le défi de la compétitivité dans une économie mondiale de plus en plus globalisée, seront celles qui répondront efficacement à la nécessaire montée en compétence de l'ensemble de leurs actifs. Notre pays a de multiples atouts, mais il souffre encore d'une formation professionnelle trop centrée sur une gestion administrative et complexe des dispositifs qui poussent au mécano financier. Nous devons retrouver le sens de ce que doit être un système de formation professionnelle : un outil aux services de la compétitivité de nos entreprises, quel que soit leur taille et leur statut, et un moteur puissant d'intégration et d'émancipation sociale pour nos concitoyens. C'est pourquoi, dans la réforme que nous voulons mettre en œuvre en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires sociaux et des régions, nous donnerons notamment plus de libertés aux personnes dans le choix et l'usage de leurs formations, nous renforcerons la compétitivité des entreprises en leur permettant d'adapter plus rapidement les compétences de leurs salariés aux évolutions du marché du travail et nous renforcerons très fortement la transparence et la qualité de l'offre de formation.

Pour l'UDES, la réforme de l'assurance chômage représente une opportunité de mettre en place un « statut de l'actif », socle de droits fondamentaux attachés à l'individu. Est-ce selon vous une proposition intéressante ?

Les évolutions du marché du travail depuis plus d'une vingtaine d'années et l'accélération récente des transformations liées à la révolution digitale ont fait exploser le cadre traditionnel du salariat. De plus en plus de personnes passent d'un statut à un autre : salarié, demandeur d'emploi, travailleurs indépendants, fonctionnaires. En outre, l'aspiration individuelle à changer de parcours, de métiers n'a jamais été aussi forte. C'est pourquoi, notre système de protection sociale, fondé historiquement sur la perte d'emploi, doit évoluer vers une protection active de la perte d'activité. Il doit permettre aussi la prise de risques. C'est pourquoi, nous allons transformer le système d'assurance chômage en l'ouvrant aux démissionnaires et aux travailleurs indépendants. Nous basculons donc vers une logique de protection de la personne, et ce, quel que soit son statut, comme préconisé notamment par l'UDES.

Quelle place auront les employeurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre des concertations qui s'ouvrent autour de ces sujets ?

Les réformes que le gouvernement a engagé depuis le début du quinquennat forment un tout systémique : la libération des initiatives, le dialogue social au plus près du terrain doivent se nourrir des prochaines réformes que nous allons mener sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. La volonté du Président de la république, du gouvernement sont de construire, enfin, une véritable flexisécurité à la française, permettant à notre pays de répondre aux nouveaux enjeux d'une économie globalisée tout en gardant un haut niveau de protection sociale.

Cette transformation profonde de notre modèle social ne pourra se faire sans l'ensemble des acteurs qui participent à l'élaboration de la norme sociale. Bien évidemment, de par son importance dans le développement de l'économie française, le secteur de l'économie sociale et ses représentants auront une place importante dans les différentes concertations que le gouvernement lance. Qu'il s'agisse de l'apprentissage, de la formation et de l'assurance chômage, je suis certaine que vous serez une force de propositions et d'innovations au service de l'ensemble de ce secteur et de nos concitoyens.